

**PAGES
MANQUANTES**



LE REPOS DE LA VIERGE

(E. AZAMBRE)



JEANNE D'ARC

LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC. (1)

HYMNES DE SON OFFICE.—TRADUCTION FRANÇAISE.

AUX PREMIÈRES VÊPRES

D'un pauvre champ voici l'ouvrière attentive,
Jeune de ses treize ans, sans nulle instruction,
Sachant prier à peine et de piété vive,
Le cœur naïf, doux, pur et bon.

En priant, Saint-Michel, l'ange, l'avait instruite :
Des vierges qu'entourait une égale splendeur,
Belles tout à la fois d'un glorieux mérite
L'entretenaient avec faveur.

Aux voix du ciel, soudain l'effroi l'avait saisie,
Mais en Dieu confiante, avec un cœur plus mûr,
A l'ordre elle obéit, s'offre pour sa patrie,
S'immole en holocauste pur.

Dieu le veut : elle fuit sa chère compagnie,
Et son père et sa mère et son foyer natal,
Volant, soldat du ciel, par où l'ange lui crie,
Sans peur, en chevalier loyal.

Louange soit au Père, auteur de notre terre,
Gloire au Fils, rédempteur de notre humanité,
Gloire au divin Esprit qui forme l'âme fière
Et l'enflamme de charité.

(1) La fête de la Bienheureuse Jeanne d'Arc se célébrera pour la première fois le dimanche 8 mai.

A MATINES.

En vain des guerriers environnent
Orléans de leurs corps nombreux :
Jeanne entre, les français entonnent
Des prières, des chants pieux.

Pour l'ennemi comme elle est douce !
Elle lui dit, sans âpreté,
Va-t'en, de bon gré, va, "rebrousse",
Laisse la France en liberté.

Non, dit-il—La troupe de France
Fond sur lui ; Jeanne perd son sang
Par la blessure d'une lance
Et Dieu couronne son élan.

Elle occupe les champs, les villes ;
Les lys vont encor radier :
Bientôt fuient les hordes hostiles ;
Vers Reims Jeanne s'ouvre un sentier.

O Trinité Sainte et puissante
Qui fais les cœurs forts, et meus,
Donne une âme fière et vaillante
A tes soldats : qu'ils soient heureux.

A LAUDES

Victorieuse enfin et marchant au plus vite,
Tu suis Charles jusqu'au sanctuaire sacré
Pour faire oindre ton roi triomphant, par un rite
Dès longtemps vénéré.

Tu te prends à pleurer, Jeanne, à pleurer de joie,
Tu l'acclames, ton chef, donnant à Dieu la part
De ta reconnaissance et ta droite déploie
Ton brillant étendard.

De ton pays déchu, tu fus libératrice,
Vierge illustre, et ce fut une noble action.
L'avenir te louera comme une fondatrice
De notre nation.

Un plus beau prix t'attend, digne de tout estime,
 Une autre œuvre t'appelle, un triomphe au-delà.
 Dieu t'envoyant vers nous te rendra magnanime
 Et te couronnera.

Pour le Dieu trois fois Saint que notre voix résonne,
 Il nous sauva jadis quand nous perdions espoir.
 Vive la France ! grâce à sa grande patronne
 Et grâce à son pouvoir.

AUX SECONDES VÊPRES.

Salut, gardienne de la France !
 Vierge en qui la force reluit.
 Par ton indicible souffrance
 Tu fais ressouvenir du Christ.

Écoutant les voix angéliques
 Tu t'illumines de Jésus,
 A tes paroles prophétiques
 Tes juges tremblants se sont tus.

Sur le bûcher ta voix appelle
 Jésus, sa croix entre tes bras :
 Telle une blanche tourterelle,
 Au ciel, vers Lui, tu t'envolas.

Au saint chœur des vierges admise,
 Aide nous d'un cœur généreux
 Et que la Couronne promise
 Soit pour chacun, selon tes vœux.

Au Père, au Fils, gloire et louange !
 Honneur au Paraclét divin,
 Dont l'amour en un tout nous range
 Et donne aux faibles son soutien.

L'abbé L. L. DUPRÉ.

ORAISON

DE LA MESSÉ DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC.

O Dieu, qui avez suscité la Bienheureuse Vierge
 Jeanne pour défendre la foi et la patrie, accordez-nous,
 nous vous en supplions, par son intercession, que votre
 Eglise, surmontant les embûches de l'ennemi, jouisse d'une
 paix perpétuelle. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

DE L'ORIGINE

DES

CONGRÈS EUCHARISTIQUES



ES CONGRÈS eucharistiques ont entrepris avec lenteur et sérénité leur tour du monde. Après la France, la Belgique, la Suisse, la Palestine, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, c'est enfin le Canada et l'Amérique qui vont bénéficier d'une tenue régulière de ces grandes assises internationales. Sur l'importance de ces Congrès, leur portée doctrinale et pratique, les

Lettres de nos évêques n'ont rien laissé dans l'ombre ; et je crois bien qu'on pourrait consulter également toutes les revues pieuses du pays, dans leurs récentes ou prochaines livraisons. Il m'a paru plus opportun de retracer ici leur origine, entièrement mystique et surnaturelle, comme celle de tous les mouvements religieux qui méritèrent l'attention des peuples par leur influence ou leur durée. Si les Congrès eucharistiques ont pu, durant trente années, se maintenir sans lasser le zèle des promoteurs ni l'enthousiasme des foules ; si, de l'étroit sillon, périodiquement ouvert et grandi, tant d'œuvres admirables ont surgi : adoration perpétuelle, adoration diurne ou nocturne, adoration, messe, et communion réparatrices, communion fréquente ou quotidienne, etc, tout une moisson, c'est qu'une main prédestinée avait jeté en terre les premières semences. Personne n'ignore qu'en Juin, 1873, à l'heure où deux cents députés français se rendaient à Paray-le-Monial pour y consacrer leur patrie au Sacré Cœur, une humble et dévote personne, autre Marie Alacoque ou autre Julienne Cornillon, soumettait à son directeur spirituel la première idée de ces démonstration publiques en l'honneur de Jésus-Hostie. Mais ce qui doit nous

intéresser davantage, c'est d'apprendre l'histoire de cette âme, et par quelle voie d'épreuves et d'obscurités Dieu la voulut conduire, avant d'en faire l'initiatrice d'un si hardi projet. Et si le nom de l'héroïne doit rester à couvert pendant un certain temps, du moins pouvons-nous, à l'aide de documents officiels déjà publiés par le journal *l'Univers*, refaire une à une les étapes de sa vocation eucharistique.

A vrai dire, elle n'en eut pas d'autre. Son désir de la vie claustrale, un désir voulu et raisonné où l'attrait naturel n'avait aucune part, ne fut jamais complètement réalisé. "Ange" authentique d'abord, puis, successivement, "Enfant de Marie" et "Ruban Bleu" au Sacré-Cœur, elle y donna entière satisfaction au point de vue piété et régularité, sans que jamais la maîtresse générale, une liseuse d'âmes accomplie, ait eu l'occasion de découvrir le moindre signe de vocation particulière. Cependant, une année environ après sa sortie du pensionnat, elle entra dans une petite communauté vouée au service des orphelins, y persévéra quelque temps, et se disposait même à faire profession, lorsque la Supérieure mourut. Et comme l'œuvre commune reposait en partie sur cette femme, la maison subit alors une telle épreuve, qu'un jésuite éclairé conseilla à la novice de changer de voile et d'aller rejoindre ses anciennes maîtresses. Elle obtempéra docilement. "Mon Dieu," disait-elle, "je me laisserai conduire par votre Providence. "Mais, si vous m'accordez le choix, donnez-moi une vie "d'humiliation et de sacrifices." Elle dut sentir que sa demande était exaucée à l'accueil un peu distant qu'on lui fit au Sacré-Cœur. On se rappelait qu'aux jours du pensionnat, Mademoiselle X. après avoir obtenu des succès partiels dans la préparation des examens, courait à un échec inévitable, dès qu'il s'agissait de paraître en public; et les malicieuses conventines l'avaient soupçonnée d'organiser ces petits désastres en vue de satisfaire une étrange soif d'humiliation et des tendances mystiques exagérées. Et puis, tant de perplexités, tant d'aspirations vagues et d'inutiles démarches semblaient autoriser un brin de créance à la réputation de "pauvre tête" qui la précédait partout. (1) Vingt-quatre heures après son arrivée, la postulante reçut de la Mère

(1) En réalité, cet embarras persistant et, surtout, l'explication qu'elle en donna font honneur à sa conscience: "Je veux me faire religieuse, non "par attrait, mais par crainte de refuser quelque chose à Notre-Seigneur."

Barat cette réponse définitive : " Mon enfant, vous vous trompez de route : vous n'êtes pas appelée au Sacré-Cœur. "

Mais, à côté de cette vocation religieuse empêchée de mille manières et sans doute illusoire, la vocation eucharistique s'affirme et se caractérise de plus en plus. On est porté à croire que l'insuffisance de l'une garantit la force et la stabilité de l'autre. Les premiers signes apparaissent à l'époque de la première communion. (1845.) Préparée de longue date et d'ingénieuse façon par sa mère et le curé de la paroisse, l'enfant sut diriger vers l'Autel toutes les aspirations de son cœur et tout le rêve de ses yeux. On lui avait fait cadeau d'images appropriées symbolisant la solitude, l'abandon et les mystiques souffrances que paraît endurer le Christ impassible de nos tabernacles. D'où la ferme résolution de tenir sans cesse bonne compagnie à ce Dieu délaissé et misérable.

Au pensionnat, sous la direction de Madame Nolan, la maîtresse générale, qui se distinguait par une solide piété envers le Saint-Sacrement, la jeune fille accentua sa tendance et fit de rapides progrès dans cette dévotion. Elle appréciait fort certains usages, comme celui qui permettait aux élèves rangées, après une journée sans reproche, de faire une visite supplémentaire de cinq minutes à la chapelle, ou de s'agenouiller au prie-Dieu de l'Adoration, quand venait l'époque des Quarante-Heures. Mais bientôt le sérieux va poser son empreinte sur cette vocation; le sérieux, et, pourrions-nous ajouter, le tragique, s'il y a un " tragique quotidien," et si le tragique moderne réside moins dans la violence de l'anecdote que dans le cours normal et le tranquille récit des petites vies sacrifiées.

Deux ans après le dernier essai de noviciat, Melle X. fit la rencontre d'un prêtre jouissant d'une haute réputation de vertus. C'était le Vénérable Père Eymard, fondateur de la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement, qui déjà rêvait d'une société contemplative où l'on ferait à Jésus-Hostie une Fête-Dieu perpétuelle. Mais, voulant préluder à son œuvre par l'établissement d'une confrérie d'adoratrices, il interpella cette jeune fille dont la réponse tarda peu. Dans cette indication nouvelle, l'élue du Saint-Sacrement sut reconnaître la main divine; ce qu'elle fera, dorénavant, à chaque coup de barre imprimé à sa barque. Elle

suivit le Père, et l'on imagine aisément ce qu'elle gagna au contact de cette âme élevée, éprise du Christ, et du Christ eucharistique. Elle toucha l'orgue aux saluts et devint l'artiste du Saint-Sacrement. Elle connut les ivresses de l'Heure sainte. Volontiers eut-elle répété, avec son angélique directeur : " Une heure d'adoration, c'est une heure de paradis. " On y va comme on irait au ciel."

A cette époque se rapporte une série de manifestations surnaturelles, miraculeuses parfois, assez semblables à celles qui marquent la Vie des Saints où l'extraordinaire devient, pour ainsi parler, l'ordinaire. Mais tout converge, ici, vers la communion, la messe, la visite, divins prétextes à confidences surnaturelles, extases ou visions. Parfois, c'est le contraire : au voisinage sensible du Christ succède l'abandon momentané ; à sa lumière, la nuit profonde ; à l'entraînement des beaux jours, la totale inertie de l'âme. Familières à notre jeune fille, comme jadis à Thérèse et à Catherine de Sienne, ces fortes épreuves eurent pour effet de mûrir son caractère et sa vertu et de la préparer à une double catastrophe : la mort de sa mère et celle de son directeur. Sa mère était une sainte femme qui, pour rien au monde, ne se fût opposée à l'étrange vocation de sa fille. Il est raconté dans la *Vie de M. Dupont* qu'au moment où le serviteur de Dieu priait pour la défunte, celle-ci lui apparut, les mains pleines d'or, en disant : *Portio mea in terra viventium*. Quant au P. Eymard, il partit l'année suivante (1er Août, 1868) pour " la terre des vivants," en laissant à sa protégée ce testament spirituel : " Vous appartenez au Saint-Sacrement, à la vie et à la mort !"

Ici commence une suite de pérégrinations où le côté purement contemplatif de cette vie apparaît moins saillant. Melle X. voyagea beaucoup, en compagnie d'une dame fort riche qui caressait le projet d'une œuvre à l'honneur de l'Eucharistie et au profit des prêtres âgés ou infirmes. On se trouva à Rome, pendant le Concile, et en Suisse, pendant la guerre. Au mois d'Octobre de l'année suivante, Melle X. prit congé de cette dame sans avoir rien décidé, et fit un pèlerinage au tombeau du curé d'Ars. Une grâce de lumière ne pouvait manquer de descendre à l'appel de ce grand initiateur d'âmes que l'orpheline invoquait dans sa détresse. Mort, le saint prêtre délégua auprès d'elle un substitut. Des pèlerins prononcèrent le nom de Mr Che-

vrier, autre curé d'Ars, voué au service des petits pauvres, des vagabonds, des sans-famille et des sans-patrie. On courut le voir à Lyon. Le vieux prêtre écouta froidement ce récit entrecoupé de sanglots. Ah ! c'était un rude mentor, et j'aimerais à lire sa vie. Il parlait d'une grosse voix et par sentences brèves : " Ma fillé, vous voulez servir Dieu. C'est bien. Mais vous ignorez l'a, b, c, de la vie chrétienne. Vous n'êtes pas humble. Il faut agir petitement. Il faut se dépouiller. Si vous n'avez rien, faites-vous mendiante. " La jeune fille obéit. Elle devint, non plus l'artiste, mais la mendiante du Saint-Sacrement. Or, ce n'était plus cela du tout, et le nouveau directeur parla ainsi : " Allez, arrêtez la première pauvre que vous rencontrerez, et demandez-lui d'échanger vos vêtements contre les siens. Couvrez-vous de ses haillons pour mendier. " Cette fois, c'était trop fort : Melle X. revenait toujours dans le même costume. " Sacrifice entier, " criait le vieillard, redressé et terrible. Enfin, sa pénitente lui ayant annoncé qu'elle était prête au sacrifice, il dérida pour la première fois : " Sotte, vous prenez tout au sérieux ! " Puis il se chargea, comme il l'avait promis, de la conduite de son âme.

Or, nous sommes déjà en 1872. Nous sommes à la veille de la grande année, et l'austère M. Chevrier parle souvent d'une œuvre à accomplir. Mais il faut que l'âme soit prête au jour fixé. L'abbé multiplie ses aphorismes nets et tranchants : " Soyez bien petite et bien cachée. Plus tard, vous serez une lumière. Aussitôt qu'on verra sortir un petit rayon, tout le monde se groupera autour de vous. " Quand l'enseignement porte sur l'humilité, on entend bien plutôt une leçon de choses qu'une théorie : " Mais c'est tout clair que Dieu vous délaisse. Vous êtes d'un orgueil insupportable. Brûlez tout ce que vous écrivez. Faites-vous si petite qu'on ne vous soupçonne pas. " Malgré tout, cette fougueuse discipline apporte la lumière. C'est ainsi que la question de l'entrée au cloître est réglée définitivement : " Ma fille, pas de regrets. Vous êtes plus riche avec vos souffrances qu'avec vos vœux. " Et c'est ainsi que l'idéal eucharistique se dessine de plus en plus. Le vieillard parle en prophète de l'œuvre à accomplir. Je transcris un mot important : " Dans deux cents ans, peut-être, le Saint-Sacrement sera exposé partout. " Puis, le correctif inévitable : " Mais, attendez que Dieu veuille de vous, et restez dans votre petit coin. "

Elle y restera, cette admirable fille vouée au salut de la France par le Saint-Sacrement. Elle y restera, même après le triomphe ; après que, sur un mot tombé de ses lèvres, les princes de l'Eglise auront conduit vers l'Hostie sainte l'individu, la famille, le diocèse, la nation, les nations. Et combien, parmi les fidèles du monde entier, n'auront vu, dans cette marche catholique vers l'Eucharistie, que l'organisation immédiate, l'effort purement extérieur. Mais nous qui avons appris une partie des merveilles cédées aux yeux des hommes, nous devons en louer la divine Providence. Et ce procès-verbal de la piété, du zèle et de l'héroïsme a dû nous faire voir en quelles dispositions surnaturelles il convient de s'acheminer vers le Congrès de Septembre qui se rattache au passé comme les autres, et qu'un océan ne saurait séparer de ses miraculeuses origines.

fr. M. A. LAMARCHE,
des fr. prêcheurs.



LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

(ART. 2.)

(Suite.)



NOUS avons traité des Sociétés condamnées, avec excommunication réservée au Pape. Il en est une autre classe, atteinte, elle aussi, par la condamnation de l'Eglise, toute censure exceptée.

Ecrivons aujourd'hui, quelques lignes à ce propos.

Nul doute n'est possible, les Odd-Fellows, (Compagnons singuliers), les Sons of Temperance, (Fils de la Tempérance), les Knights of Pythias, (Chevaliers de Pythias), rentrent dans cette catégorie.

En preuve : Voici l'extrait d'une lettre de la Congrégation du St. Office, à son Excellence, le Délégué Apostolique des Etats Unis.

20 Août, 1894.

Votre Excellence ne l'ignore pas, les Révérendissimes Archevêques des Etats-Unis ont conféré ensemble, au sujet de trois Sociétés, dont la vitalité s'affirme de plus en plus et de concert dans leurs Provinces respectives.

Il s'agit : des Compagnons singuliers, (Odd-Fellows) des Fils de la Tempérance, (Sons of Temperance) des Chevaliers de Pythias, (Knights of Pythias).

D'un commun accord, leurs Grandeurs ont résolu : de porter intégralement la question au Siège Apostolique.

Or sa Sainteté, le Pape Léon XIII, l'a mise à l'examen, par devant les Eminentissimes Cardinaux de l'Inquisition.

Les Eminentissimes Cardinaux, assemblés en congrégation générale, le mercredi, 20 juin, 1894, après avoir

maintenu le jugement, porté d'ailleurs, contre les dites Sociétés, ont formulé le décret suivant :

“ Les Ordinaires de ces régions devront mettre tout en œuvre pour éloigner les Fidèles des trois Sociétés susdites et de chacune.

“ Ils auront le devoir de faire, en cette espèce, une monition aux Fidèles, et si, monition faite, les Fidèles persistent à vouloir appartenir aux mêmes Sociétés, et s'obstinent à ne pas rompre effectivement avec Elles, le refus des Sacrements deviendra pour les Ordinaires une obligation.”

“ Sa Sainteté, Léon XIII, a pleinement confirmé et ratifié la sentence.”

Le décret est formel, sa ratification par le Souverain Pontife ne l'est pas moins, il doit donc être appliqué.

Mais l'application dans ce genre est dure, l'intérêt privé récrimine ; alors les difficultés abondèrent au point de rendre nécessaire une nouvelle consultation à Rome.

Or, dans une réponse du St. Office, datée du 19 janvier 1896, je lis :

On a posé cette question à la Congrégation du St. Office :

Mise à part, toute autre participation aux sectes des Odd-Fellows, des Chevaliers de Pythias, des Fils de la Tempérance, est-il au moins permis de laisser figurer son propre nom, dans la liste de leurs Membres, et de continuer le paiement des taxes et des cotisations, à la date fixée par elles ?

Le Très Saint Père le Pape, Léon XIII, a confié la solution de ce doute très-grave, à la Congrégation du St. Office.

Or, après mûr examen, telle est la réponse :

Généralement parlant, la chose n'est pas PERMISE : dans les cas particuliers, il faut interpréter ainsi :

La chose peut être TOLÉRÉE, aux conditions suivantes, ENSEMBLE réunies, les voici :

1. Les Membres doivent avoir donné, au PRÉALABLE et de BONNE FOI, leur nom à quel'qu'une de ces sectes, avant de CONNAITRE la CONDAMNATION portée contre elles.

2. Il ne doit pas y avoir de SCANDALE, ou bien, s'il y en avait UN, les Membres seraient OBLIGÉS, par

une DÉCLARATION, faite à PROPOS, de JUSTIFIER leur manière d'agir, en l'espèce, par la raison de ne point perdre leurs DROITS aux EMOLUMENTS, ou le BÉNÉFICE de la DATE fixée pour le paiement de leurs cotisations.

De plus, dans l'intervalle de ces époques, réglées pour la solde des dettes précitées, les Membres, ci-dessus nommés, ont L'OBLIGATION de S'ABSTENIR de toute COMMUNICATION, INTERVENTION, même MATÉRIELLE, dans les AFFAIRES des dites SECTES.

3. Il faut, que pour les Membres, la RENONCIATION faite, comme il est dit plus haut, soit pour EUX et pour leurs FAMILLES, cause d'un dommage grave.

4. Enfin, il est STRICTEMENT exigé qu'aucun PERIL de PERVERSION n'existe de la part des SECTAIRES, soit pour les MEMBRES, soit pour leurs FAMILLES, SURTOUT aux heures de la MALADIE, de la MORT, et des FUNÉRAILLES, qui ne devront JAMAIS être célébrées, que d'après le RIT CATHOLIQUE.

De tout ceci, rapport a été fait à sa Sainteté Léon XIII, mais, comme il s'agit d'une affaire très-grave, où les dangers et les difficultés naissent de toutes parts, comme, non-seulement les Diocèses, mais encore les Provinces ecclésiastiques se trouvent intéressées, sa Sainteté, le Pape Léon XIII, pour maintenir une procédure uniforme, en ces cas particuliers, a ordonné : Le recours à son Excellence, Monseigneur le Délégué Apostolique des Etats-Unis et à ses Successeurs.

La même solution existe pour son Excellence, Monseigneur le Délégué Apostolique du Canada, dans les limites de sa Délégation.

Il y a donc, vraiment, contre ces Sociétés, de la part de l'Eglise, une condamnation en règle, et dont voici les raisons :

1. Leur doctrine.
2. Leur secret.
3. L'obéissance aveugle de leurs membres à des chefs occultes.

Et, ces raisons, dans un prochain article, nous les discuterons l'une après l'autre.

Fr. L. A. RONDOT, O. P.

(A suivre)

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

C'était dans le courant de l'année 1640, et le P. François se trouvait être Vicaire de Sainte-Ursule de Babyanes. Un jour, on aperçut un navire isolé qui s'était approché de l'île. Bien vite le Père en fut avisé, peut-être dans la crainte que ce ne fut un vaisseau ennemi venu dans l'intention de piller l'île qui, malheureusement, se trouvait à ce moment-là dépourvue d'armes et de guerriers. Le Père, sans observer la forme du navire, le pavillon qu'il battait, ni d'autres signes auxquels on pouvait le reconnaître, fut convaincu que c'était un navire espagnol venu au secours de ces îles et jeté là par des vents contraires.

Sans perdre de temps, il fit appareiller sa petite barque, la chargea de fruits, de volaille et d'autres provisions qu'il avait sous la main et se dirigea vers ce qu'il croyait être un vaisseau espagnol : C'était au contraire, un vaisseau de l'escadre Hollandaise. Tout d'abord, les soldats Hollandais demeurèrent surpris et dans une certaine confusion, ignorant s'il ne s'agissait pas de quelque hardi coup de mains : cependant, ils laissèrent la barque approcher, curieux d'avoir l'explication de cette visite mystérieuse. Celle-ci ayant donc accosté le navire, on jeta l'échelle sur laquelle on vit aussitôt monter le Père parfaitement tranquille et serein. A peine avait-il posé le pied sur le pont qu'il s'aperçût qu'il était au milieu de Hollandais et de gens qui parlaient une langue toute différente de l'espagnol, et dont les uniformes n'étaient pas du tout ceux de ses compatriotes. Le Bienheureux ne se troubla pas, mais pria poliment qu'on le conduisit à la cabine du capitaine. Admis en sa présence, le missionnaire lui avoua franchement son

erreur, disant qu'il avait pris son vaisseau pour un espagnol. Néanmoins, il suppliait le capitaine de vouloir bien accepter le peu de volaille et de fruits qu'il avait apportés, disant que, si peu que ce fût, cela ferait plaisir à l'équipage. Tous restèrent stupéfaits de la sincérité du religieux. Alors le capitaine lui dit " Sais-tu, Père, que tu devras payer cher ton erreur ? Tu seras mon prisonnier. "

A ces paroles, le P. François demeura un peu interdit, et puis, haussant les épaules et sans la moindre émotion, il répondit " S'il en est ainsi qu'est-ce qu'on y peut faire ? que la volonté de Dieu soit faite. "

Le capitaine, plein d'admiration pour tant de simplicité et de courage, ne se contente pas de laisser le serviteur de Dieu en liberté, mais ayant accepté de bonne grâce ses présents, il ne voulut pas être lui-même en reste de générosité, et le combla de cadeaux apportés d'Europe jusqu'à remplir sa barque. Après quoi, l'héroïque missionnaire s'en alla et retourna au couvent avec ses indiens, sans laisser paraître le moindre signe de satisfaction personnelle pour ce qu'il venait de faire. Il se contenta de remercier Dieu pour le bienfait reçu, surtout pour avoir pu ramener avec lui ses rameurs, et épargné au pays un pillage général, ce qui était assurément l'intention de ce vaisseau ennemi. Quant à lui personnellement, il avoua qu'il serait allé très-volontiers là où Dieu l'aurait conduit.

L'obéissance qui toujours fut pour notre Bienheureux François la loi unique de ses actions l'appela à porter ailleurs les bienfaits et les fruits merveilleux de son infatigable activité et de son zèle apostolique. En 1641, le chapitre qui devait se tenir à Manille pour l'élection du Provincial, ayant été convoqué, le P. François s'y rendit comme Vicaire de Ste Ursule de Babayana.

Après son arrivée à Manille et l'élection du P. François de Pont comme Provincial, le Bienheureux Capillas fut nommé par le Chapitre lui-même Vicaire du Couvent de Tusó. Il se résigna à la nouvelle assignation et à la nouvelle charge qui lui étaient imposées, mais ne put s'empêcher d'exprimer au nouveau Provincial le désir d'être envoyé dans quelques missions de la Chine ou du Japon. Le Provincial, tout en admirant le zèle du saint religieux, ne put, pour le moment, le satisfaire, se croyant obligé de donner la préférence à ceux qui avaient fait la même de-

mande avant notre Bienheureux. Toutefois, il l'assura qu'à la première occasion il ferait droit à sa requête. Le bon P. François ravi de cette promesse quitta Manille pour gagner sa nouvelle résidence. Tuso eut aussi le bonheur de voir et d'admirer les œuvres héroïques de l'apôtre dominicain, comme en avaient été témoin auparavant Tocolana, Iguig, Nasiping, Gattaran et autres lieux de la province. Là aussi le même resplendissement des plus sublimes vertus, la même activité infatigable pour le soin des malades, pour la prédication de l'Évangile, pour l'administration des sacrements pour le parfait accomplissement de ses devoirs comme ministre de Jésus-Christ.

Notre Bienheureux resta à Tuso un peu plus d'une année seulement, alors il plut au Seigneur d'exaucer enfin ses vœux en le laissant partir pour une terre où il y avait tout à souffrir, et rien à jouir. De fait, le Père André Dearo, Vicaire-provincial, l'avertit de se préparer à partir pour la Chine et le déchargea en même temps de l'office de Vicaire. La joie de l'ardent missionnaire ne connut plus de bornes et fut si grande, que, d'après le Père de Las Casas, il en tomba gravement malade et comme il ne pouvait plus prendre aucune nourriture, il se réduisit à un tel degré d'affaiblissement qu'on craignit une issue prochaine et fatale. Mais le malade ne partageait pas ces appréhensions ; au contraire, il répétait souvent au P. Vicaire et à ceux qui s'affligeaient à son sujet : " Ne soyez pas en peine de ma santé car je sais avec certitude que je serai guéri dans quinze jours au plus tard et que je m'embarquerai sur le navire qui est en route, pour l'île Formose."

En attendant, le manque d'appétit et de sommeil persistait et le malade s'affaiblissait de jour en jour. Le P. Vicaire, par une sorte d'inspiration divine, recourt alors à un expédient qui lui paraît l'unique moyen d'obtenir cette guérison tant désirée. Il prit donc une tasse de vin et quelques biscuits, se rendit près du P. Capillas et, en présence d'un bon nombre de religieux, lui ordonna, au nom de l'obéissance, de manger ces biscuits et de boire ce vin. A l'instant même, le malade mangea et but, sans rien laisser de ce qu'avait apporté son Supérieur.

Le jour suivant, il se confessa et communia avec grande ferveur ; le troisième jour, il se leva reposé et plein

de force, et se rendit immédiatement au port d'Aparri pour préparer son voyage.

Après un mois de séjour à Aparri, le vaisseau annoncé par le Bienheureux arriva et le Missionnaire destiné pour la Chine s'embarquait muni de la bénédiction du Vicaire provincial, et au milieu des larmes de ses confrères et de ceux qu'il avait édifiés par sa vie angélique et apostolique.



Le 22 juillet 1641—fête de Ste Marie Madeleine pénitente, protectrice de l'Ordre de S. Dominique et plus particulièrement de la province dominicaine des Philippines—le Bienheureux François de Capillas arrivait à Formose avec son compagnon de voyage. Le P. Jean de los Angeles, vicaire du couvent, les reçut avec toute la joie et la charité dont son cœur était capable, charité et joie qui ne firent qu'augmenter à mesure qu'il connut mieux la vertu et l'aimable caractère du nouveau missionnaire. Là, dans ce couvent de *Tous les Saints*, le Bienheureux trouva le vénérable et héroïque Père François Diaz qui relevait justement d'une grave maladie, suite de ses fatigues apostoliques en Chine. La compagnie de cet aimable confrère fut d'un grand confort pour le P. Diaz et il recouvra si bien la santé et les forces qu'il put songer à retourner dans son ancienne mission. Ce n'était pas la première rencontre de ces deux héros de la foi et leur amitié remontait plus haut : ils portaient le même habit de S. Dominique, ils avaient fait ensemble le voyage de Manille et y avaient reçu la consécration sacerdotale le même jour et des mains du même évêque ; ils étaient donc amis et frères.

Au commencement de 1642, les deux missionnaires s'embarquent pour la Chine où ils arrivent en mars ou avril de la même année. La province de To-Kien et spécialement la ville et le district de Fogan devaient être le champ glorieux et vaste où notre Bienheureux aurait à déployer le zèle dont il avait déjà fait preuve aux Philippines. Il prit le nom chinois de Xan (d'autres disent Lang) et se mit à étudier la langue mandarine qui est, comme on sait, celle des lettrés et des nobles chinois. Il réussit, en peu de temps, à la posséder à la perfection. L'élan avec lequel le nouvel apôtre se mit à l'œuvre fut en proportion des tristes et difficiles conditions,

dans lesquelles se trouvait la province de To-Kien, et spécialement le district de Togan.

La guerre cruelle que les Chinois, et, particulièrement les lettrés, avaient allumée contre la religion du Christ et contre ces missionnaires durait encore, bien que l'on n'en vint pas toujours aux voies de fait. Dès son arrivée dans ces régions barbares, notre Bienheureux en put constater les désastreux et tristes effets. Il se trouvait en présence de deux citadelles où il avait également à combattre : la chrétienté qu'il devait défendre, et le paganisme qu'il devait attaquer et vaincre. A la chrétienté il fallait un père, un maître, un vaillant défenseur, aimant ses fils, cultivant leur esprit et leur coeur et y conservant le trésor de la foi et des bonnes oeuvres. Contre le paganisme, il fallait combattre incessamment, démolir ses forteresses, réduire à l'impuissance ses défenseurs et en montrer la faiblesse en face des armes de la vraie foi. Mais ici comme là, il y avait des difficultés, des dangers, et il ne fallait rien moins qu'un courage divin.

Les conversions opérées jusqu'alors en Chine par les missionnaires catholiques étaient nombreuses et l'Eglise avait lieu de se réjouir d'avoir reçu dans son sein tant de fils du Céleste Empire. Et cependant, à cette mère dévouée ne manquaient pas les douleurs, douleurs occasionnées par ceux-là même qui avaient embrassé la foi. Tristes effets de l'inconstance humaine et des pénibles conditions dans lesquelles se trouvaient les chrétiens aux prises avec des ennemis domestiques. Il n'était pas rare que des femmes chrétiennes dussent subir les plus durs traitements de la part de leurs maris infidèles ; qu'une jeune fille fût en butte à des reproches continus, à des sévices et à des menaces de la part de son père, parce qu'elle avait embrassé la foi et fait voeu de chasteté ; qu'un frère ou une soeur dût subir des tortures matérielles et morales, de la part de frères qui avaient en horreur leurs croyances et leurs pratiques de vertu chrétienne ; que des esclaves des deux sexes fussent chargés de fers grâce auxquels on espérait enchaîner les âmes comme les corps et, par la violence, arracher de leur coeur la loi de Jésus-Christ.

(A suivre)

LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

(Suite)

ARTICLE VIII.—ADMISSION DANS LA CONFRÉRIE

§ I. — LES ADMISSIBLES.

La Confrérie du Rosaire est ouverte à tous les fidèles ; elle ne doit donc pas être réservée à telle ou telle catégorie de personnes, à l'exclusion des autres, par exemple aux mères de famille, aux jeunes personnes : ce serait un abus et une injustice.

Tous ceux là donc peuvent et doivent être admis dans la Confrérie qui en font la demande, pourvu qu'ils soient dans l'intention d'accomplir les obligations qui leur sont imposées. Il serait inutile et ridicule de vouloir faire partie d'une société dont on ne serait pas disposé à observer les règlements.

Une seule condition est exiée : Nul ne peut être admis dans la Confrérie à son *insu* ou contre sa volonté. (S. Congr. Indulg. 26 Nov. 1880.)

De ce chef, *sont exclus* — 1o les enfants, avant l'âge de raison.

2o les *pêcheurs*, qui à leur *insu* seraient inscrits dans la Confrérie, alors même qu'une autre personne remplirait pour eux l'obligation de réciter le rosaire hebdomdaire.

3o *Les défunts*. (S. Congr. Indulg. 10 août 1899, ad 6^{em}).

D'autre part, il est bien certain que la conditions énoncée ci-dessus *n'exclut nullement* les quatre catégories suivantes.

1o *Les absents*, car si régulièrement le récipiendaire doit se présenter lui-même et faire sa demande, cependant on peut recevoir une personne absente, qui sait que son nom est donné à la Confrérie et qui veut y être admise pour en accomplir les œuvres et en gagner les indulgences.

2o *Les sourds-muets*. Pour gagner les indulgences at-

tachées à la visite de l'autel ou de la chapelle du Rosaire, il suffit qu'ils élèvent leur esprit vers Dieu et produisent au fond du cœur de pieuses affections. (S. C. Ind. 15 mars 1852) — Par ailleurs, ils sont obligés, comme les autres confrères, de s'appliquer à la méditation des mystères, et pour ce qui est de la récitation des dizaines ou des prières aux intentions du Souverain Pontife, leurs confesseurs peuvent les commuer en d'autres pratiques pieuses.

3o *Les moribonds.* Ils peuvent être également reçus, bien qu'ils ne doivent probablement jamais réciter le Rosaire à cause de la mort qui est imminente. Il leur suffit d'avoir la volonté de suivre les règles de la Confrérie, s'ils reviennent à la santé. Il faut avoir soin de les inscrire sans retard, afin qu'ils puissent gagner les indulgences pendant le reste de leur vie, et participer aux suffrages après leur mort.

4o *Les religieux et les religieuses* de tous les Ordres, qui peuvent devenir membres de la Confrérie du Rosaire, sans enfreindre leurs règles. Quant aux Frères et aux Sœurs de l'Ordre de saint Dominique, qu'ils soient du grand Ordre, ou du Tiers-Ordre régulier, qu'ils soient sous la juridiction de l'Ordre ou sous la juridiction des Evêques, tous deviennent membres de la Confrérie par le fait même qu'ils font leurs vœux simples, sans être tenus à faire inscrire leurs noms. Cependant, les tertiaires, qui ne vivent pas en communauté, ne bénéficient pas de ce privilège.

§ II — LES CONDITIONS D'ADMISSION

Deux conditions sont à remplir par quiconque veut devenir membre de la confrérie — Il faut 1o faire inscrire son nom sur le registre de la Confrérie, et, 2o se faire accepter par un prêtre dûment autorisé. Ce prêtre, avons-nous dit dans notre précédent article, est celui qui de droite, est le Directeur de la Confrérie ou son remplaçant, et aussi celui qui, de fait, a reçu du Maître Général de l'Ordre le pouvoir d'admettre dans la Confrérie.

Quant à l'inscription, il est *nécessaire* et il *suffit* de donner le *nom de baptême* : les religieux et les religieuses peuvent donner leur nom de religion.

(Il n'y a pas de cérémonie extérieure qui soit requise pour l'admission des membres dans la Confrérie. Cependant, pour exciter davantage la piété des fidèles, on peut

faire l'admission d'une manière solennelle : il faut alors observer les cérémonies et réciter les prières, telles qu'elles sont indiquées dans le Rituel.)

L'inscription sur le registre peut être faite par n'importe quelle personne, (S. C. Ind. 25 sept. 1845), mais si le Directeur n'inscrit pas lui-même les noms des Confrères, il doit avoir soin de signer chaque page du registre. N'oublions jamais que l'inscription sur le registre de la Confrérie est obligatoire sous peine de nullité.

L'inscription faite sur un tableau est nulle ; l'inscription faite sur un livre de compte pour marquer les annuités de chaque associé n'est pas régulière et ne saurait suffire.

L'inscription une fois régulièrement faite est pour toujours ; il n'est pas nécessaire de la renouveler, alors même que les registres seraient perdus, ou que l'on quitterait la paroisse, ou que l'église de la confrérie serait détruite.

Enfin, l'inscription doit être gratuite, et rien ne doit être exigé pour l'admission dans la Confrérie, selon la teneur des Constitutions Pontificales. (Léon X, *Pastoris aeterni*, 6 octobre 1520 — S. Pie V. *Inter desierabilia*, 29 juin 1569) — le diplôme d'érection interdit sévèrement aux directeurs, en chargeant sur ce point d'une manière spéciale leur conscience, d'exiger quoi que ce soit pour l'admission ou l'inscription des confrères. Toutefois il n'est pas défendu de recevoir une petite aumône pour le *billet* d'admission, ou pour le *manual* que réclamerait le nouveau confrère. Il est très-légitime aussi, comme c'est d'usage dans quelques confréries, de demander aux associés une certaine contribution, soit le jour de leur admission, soit chaque année, pour les faire participer, non pas aux privilèges mêmes de la Confrérie, mais à certains bénéfices spéciaux tels que : services pour confrères défunts, messe privée à la mort de chaque associé, etc. . . .

Cet usage peut être toléré, pourvu qu'il soit approuvé par l'autorité diocésaine, et que la contribution ne soit imposée à personne. Il importe, dans ce cas, de bien faire comprendre aux fidèles que l'on peut appartenir à la confrérie et participer à tous ses privilèges sans donner aucune contribution.

Trop souvent, hélas ! cette question d'argent empêche le développement de la confrérie, et donne lieu à des suppositions malveillantes. Aussi est-il prudent de s'assurer,

dans certaines paroisses du moins, s'il n'est pas préférable de ne demander aucune cotisation, dut-on même renoncer aux œuvres qu'elle peut alimenter. Ce désintéressement, outre qu'il favorisera l'accroissement de la confrérie, aura souvent pour effet, comme le montre l'expérience, de rendre les confrères plus généreux et de procurer ces ressources plus abondantes.

(à suivre)



—Grâce à Marie, le mot *désespoir* ne peut plus se lire que sur la porte de l'enfer.

* * *

—Petit chat, plein de souplesse et de grâce, guettant, s'étirant, rampant, bondissant, se couchant sur le dos pour tourmenter une pelote de fil : femme du monde, assaisonnant de saillies spirituelles, de mots heureux, d'anecdotes piquantes, les longues médisances d'une conversation ; ces deux animaux se ressemblent. Tout le monde s'amuse à voir l'un, à entendre l'autre ; mais la pelote de fil est gâté, et aussi la pauvre réputation du prochain.

* * *

—Il y a souvent dans les mensonges dont nous sommes victimes un fond de vérité qu'une âme sincère s'avoue à elle-même. Les calomnies dont nous nous plaignons ne sont parfois que des médisances travaillées et considérablement augmentées.

R. P. MONSABRÉ.

A ma Mère

*Sur son front refroidi je viens de déposer
Pour la dernière fois un filial baiser,
Et, penché sur la couche où gît l'inanimée,
J'ai contemplé sa lèvre à tout jamais fermée.
Emu, j'ai cru saisir dans son regard éteint.
L'aube de l'au-delà qui scelle son destin.
Oh ! si je n'avais point l'espoir d'une autre vie,
Si celle que je pleure et qui nous fut ravie
Descendait tout entière au fond du trou béant,
Sa poussière à la tombe et son âme au néant,
Je dirais au Seigneur : " A quoi sert sur la terre
D'être épouse fidèle et d'être bonne mère
Si pour tant de soucis et tant de dévouements
Il ne reste de nous que de vils ossements ? "*
Oh ! non, Dieu de bonté, cela n'est pas possible ;
Ton cœur est plein d'amour si ton bras est terrible,
Et ceux que tu fis naître ont droit à ta pitié !
Je t'en supplie au nom du Grand Crucifié,
Pour éclairer mon deuil d'un rayon d'espérance,
Faire taire le doute et calmer la souffrance,
Permits que je la voie, ô douce vision !
Contemplant pour toujours les splendeurs de Sion.

ADOLPHE POISSON.

DERNIER BIJOU D'UNE CARMELITE



BIJOU de Religieuse, de Carmélite ? Mais cher Père, il y a incompatibilité d'existence entre ces réalités-là. Ainsi m'objectait l'autre jour un ami, très-soucieux de vérité, mais quand même un peu trop mystique. Et moi de lui répondre : Voyons, ne partez pas en guerre sur un simple titre, laissez-moi répéter : Oubijou il y a, et qui plus est, bijou porté à l'âge de 77 ans, 3 mois, 29 jours, après 46 années de profession au Carmel ; bijou trouvé par ses compagnes, après sa mort, sous la bure, tout près du cœur, et il était la propriété inconnue de la vénérable Sœur Madeleine, Amélie, Marie-Joseph, Thérèse, Aimée du St. Sacrement, d'origine Française, et la dernière des Fondatrices du Carmel de Montréal.

Je vais vous le développer, c'est tout simplement un écrit.

“ Mourir, c'est la dernière chose que je pourrai vous offrir, mon Dieu. Peut-être, n'aurai-je pas la connaissance ou la pleine possession de moi-même, au moment décisif, et je voudrais aujourd'hui vous exprimer, Seigneur, ce que peut-être alors je ne pourrai vous dire.

“ Je l'écris, ô mon Jésus, afin que vous m'en teniez compte à ce grand moment, en acceptant tous les sentiments que j'énonce ici, comme si je vous les formulais à mon heure suprême.

“ Je désire que ma mort soit l'acte de la plus parfaite adoration et de la plus humble soumission qu'une pauvre créature puisse rendre à son Bien-Aimé Créateur. Oui, mon Dieu, que ma mort vous adore, en proclamant votre Souveraineté. Que l'acceptation volontaire, libre et pleine d'amour que j'en fais, vous agrée. Mon âme plie tout entière, en l'acceptant. Je veux mourir pour vous obéir, parce que vous l'avez ainsi décrété. Je veux mourir, parce que Jésus est mort. Je veux mourir, par amour pour Lui, comme il est mort par amour pour moi. Je veux mourir parce que Marie, ma douce Mère, est morte. Je veux mourir, quand et comment il vous plaira, ô mon Dieu, de la manière que vous voudrez, dans les conditions que vous avez déterminées, avec les souffrances physiques et mora-

les, que vous m'avez mesurées et préparées dans votre Présence éternelle. Je ne vous demande qu'une grâce, c'est de mourir dans l'acte du plus pur amour et de la contrition la plus parfaite qu'une pauvre créature puisse avoir. O mon Dieu, de l'amour, un brûlant amour, de la contrition parfaite à mon heure suprême, avec la grâce de recevoir les derniers Sacrements, avec une piété angélique, je ne vous demande que cela. Ah ! qu'en cette heure d'angoisse, mon âme se dilate dans votre paix, Votre paix, ô mon Jésus, baignez en, inondez-en mon lit de mort. Eloignez Satan avec ses sombres tentations. Chassez-le, en lui signifiant que je suis à Vous, rien qu'à Vous.

J'adore d'avance le jugement que Vous prononcerez sur moi, je m'y soumetts et le bénis. J'espère qu'il me sera favorable, je l'attends de votre infinie Miséricorde, dans l'abîme de laquelle je me précipite et me cache dès aujourd'hui.

Je vous offre ma mort en esprit de pénitence et d'expiation pour mes péchés. Vengez-vous, mon Dieu, vengez-vous par ma mort. O vers, ô pourriture, ô corruption, vengez mon Dieu ; soyez les exécuteurs de sa Justice, vengez-le de mon orgueil, de mon amour propre, de mes recherches de moi-même, de ces myriades de fautes dont ma pauvre vie a fourmillé. O poudre, ô corruption, ô vers, je vous remercie d'avance de faire ce que je n'ai pas eu le courage de faire par lâcheté.

Je vous offre ma mort en esprit d'humilité, la mort me dira à quel point je suis néant, elle me dira aussi votre Souveraineté, votre Puissance, votre Grandeur. Dans le cercueil, tout est englouti, tout ce que le monde prise sur la terre, qualités, talents, esprit, aptitudes naturelles, tout vient se briser contre l'écueil de la mort. O mon Dieu, ce que la mort me ravira un jour, je vous le donne d'avance. Durant le cours de ma vie, vous m'avez ravi bien des choses, je vous en remercie, ravissez, ravissez-m'en encore et sans ménagement, tout ce qui m'empêche de me livrer complètement à Vous, ravissez-le. Faites de moi une Hostie, comme je le désire.

J'accepte, dès aujourd'hui, non seulement j'accepte, mais je me réjouis de l'oubli qui m'attend, dès que j'aurai fermé les yeux, pour expier le trop de cas que j'ai fait de l'estime et de l'affection des créatures.

Je vous offre ma mort en esprit de réparation de tous les péchés de ma vie.

Je vous offre ma mort comme ma profession, ma consécration irrévocable. Que cette Profession suprême, c'est-à-dire, cette remise plénière de tout mon être entre vos mains adorables, répare toutes les reprises que mon orgueil et tous mes autres nombreux défauts vous ont faites dans le cours de ma vie religieuse.

A l'heure de ma mort, ô mon Dieu, prenez-moi comme votre hostie, votre hostie à Vous seul. Purifiez cette hostie, s'il faut me broyer pour me purifier parfaitement, broyez-moi. Si ce n'était pas téméraire, je vous demanderais de me faire faire mon Purgatoire avant de mourir. O mon Dieu, accordez moi la grâce qu'au sortir de cette vie, je puisse vous voir sans délai.

Faites que mon dernier acte d'amour sur la terre soit suivi de mon premier acte d'amour dans les Cieux.

Je vous offre enfin ma mort, comme un acte d'amour parfait, comme mon dernier acte d'amour de la terre.

Je confesse et reconnais humblement, dans la sincérité de mon âme, que je meurs les mains vides, que je n'ai que des péchés pour fonds, mais avec ma nudité et mes dettes énormes envers votre justice je me précipite au plus profond de l'abîme de vos miséricordes. Cramponnée à la Croix de mon bon Sauveur, je vous offre, ô mon Dieu, pour couvrir ma nudité de vertu et pour rançon de mes iniquités, les mérites de mon Jésus, les torrents de son précieux Sang et toutes les Hosties qui sont dans tous les Tabernacles de la terre.

Enfin, mon Dieu, je vous conjure de m'accorder que mon lit de mort soit le théâtre de vos dernières, mais de vos plus grandes miséricordes à mon endroit ; que là, vous mettiez la dernière main à ma sanctification, par une de ces grâces qui transforment et pacifient en un instant. Que mon lit de mort soit encore le théâtre de vos dernières confidences ; et en me donnant cette suprême audience qui est comme le crépuscule de la vie de la terre, et l'aurore de celle de l'Éternité, achevez je vous en supplie, l'œuvre de ma sanctification, en me faisant atteindre le degré de sainteté que vous m'avez destiné dans les desseins de votre amour. Par un coup de votre miséricorde, ô mon Jésus, comblez alors les tristes lacunes de ma pauvre vie.

J'implore cette grâce, non pour jouir d'une plus grande gloire au Ciel, mais uniquement pour vous aimer là-haut, aussi ardemment que je vous aurais aimé, si j'avais correspondu à votre infinie bonté à mon égard. Accordez-moi toutes ces faveurs, ô mon Jésus, par l'entremise de ma Mère Immaculée, et de mon bon Père St. Joseph.

Et quand j'eus fini de lire, mon ami n'était plus scandalisé du tout. Quels beaux sentiments, me dit-il, et moi de lui répondre ; Plaise au Ciel que toutes les âmes sincèrement catholiques et religieuses, au souvenir du moment suprême où l'on ne peut plus parler, emportent sur leur cœur, en s'en allant à Dieu, une perle comme celle-là.



—Ne dites jamais : Dieu me manque ! parce que votre fardeau devient plus pesant, car Dieu ne fait jamais défaut à ceux qui mettent leur confiance en lui. “ J’ai été jeune, dit un auteur sacré, j’ai vieilli, et je n’ai jamais vu que le juste ait été abandonné.

* * *

—Il y a des esprits qui n’ont que de la surface sans fond ; il y en a qui ont du fond sans surface ; il y a enfin chez lesquels ces deux avantages se trouvent réunis.

Les premiers trompent le monde, et se trompent eux-mêmes.

Le monde se trompe dans les seconds, en ne les prenant pas pour ce qu’ils sont, mais ils ne se trompent pas eux-mêmes.

Il n’y a que les derniers qui ne trompent ni les autres, ni eux-mêmes.

PASCAL.

ROME.

Dans sa lettre du 8 décembre, le R^{me} Père Général convoque tous les Prieurs Provinciaux de l'Ordre pour le Chapitre Général qui se tiendra du 8 au 15 septembre prochain, à Rome, dans le nouveau collège international de S. Thomas d'Aquin.

—L'œuvre monumentale d'Echard et Quétif sur les Ecrivains de l'Ordre de Saint-Dominique, s'arrête aux premières années du XVII^e siècle. Le R. P. Coulon a entrepris de la continuer jusqu'à nos jours. Le premier fascicule, (1701-1706) a déjà vu le jour ; le second sera publié avant peu de temps.

—On prépare en ce moment un *Syllabus* général de toutes les Provinces, couvents et maisons de l'Ordre de Saint-Dominique dans l'univers entier. Cette publication répond à un besoin vivement senti ; elle permettra de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la grande Famille religieuse à laquelle le Rosaire nous tient si intimement liés, et sera pour les membres eux mêmes de l'Ordre un moyen de se connaître davantage et d'être, en dépit des distances, plus étroitement unis.

—Le mardi 5 avril, la Congrégation des Rites a tenu une séance préparatoire pour discuter les miracles d'Anne-Maria Taïgi, veuve romaine, dont la cause est très-populaire à Rome.

FRANCE.

La cause de Bernadette Soubirous.

Mgr Gauthey, Archevêque de Besançon et Administrateur apostolique du diocèse de Nevers, a reçu plus de 200 lettres postulatoires destinées à être présentées au Souverain Pontife.

NOUVELLES LOCALES

OTTAWA.

Le R. P. Henri Thériault est nommé Curé de notre paroisse de Saint-Jean Baptiste à Ottawa.

LEWISTON.

Le R. P. Dominique Jacques est nommé Curé de notre paroisse de Saint-Pierre, à Lewiston.

BIBLIOGRAPHIE

Commentaire Français littéral de la Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin, par le R. P. Thomas Pègues, O. P., Professeur de Saint Thomas au Collège Angélique à Rome :

Déjà parus	{	T. I.—Traité de Dieu, 2 vol. gr. in 80, 841 pp.	\$2.50
		Port en sus	\$0.40
	{	T. II.—Traité de la Trinité, 1 vol. gr. in 80, 605 pp.	\$1.50
		Port en sus	\$0.30
Vient de paraître	{	T. III.—Traité des Anges, 1 vol. gr. in 80, 640 pp.	\$1.50
		Port en sus	\$0.30
	{	T. IV.—Traité de l'homme, 1 vol. gr. in 80, 806 pp.	\$2.00
		Port en sus	\$0.40

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS

CAREME 1910

par le Chanoine E. JANVIER

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE

HUITIÈME ANNÉE

VIII.—LA GRACE

ABONNEMENTS

FRANCE : Les six fascicules de chaque Dimanche et la Retraite pascale. \$0.50
ÉTRANGER : (U. P.) Les six fascicules de chaque Dimanche et la Retraite pascale..... \$0.60

The First Great Canadian, the story of Pierre LeMoynes, sieur d'Iberville, by Charles B. Reed, Author of "The Masters of the Wilderness", with illustrations and maps. The retail price of the work : \$2.00 Net.—A. C. McClurg and Co.—Chicago.

Pour les DIPLOMES D'ÉRECTION des confréries dominicaines : du TRÈS SAINT ROSAIRE ; SAINT NOM DE JÉSUS ; LA MILICE ANGÉLIQUE, et pour les POUVOIRS personnels de rosarier, prière de s'adresser directement au

R. P. L. BOISVERD,
Couvent des Dominicains,
St HYACINTHE., QUÉ.

DÉCLARATION :—Les directeurs, rédacteurs et collaborateurs de la Revue du Rosaire déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions d'Urbain VIII, dans sa Constitution *Sanctissimus*.

INDULGENCES DE MAI 1910.

I. — Indulgences communes à tous les mois

LE 1er DIMANCHE (Le 1er.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19) ;
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25).

LE 2e DIMANCHE (Le 8.)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines ; *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

LE DERNIER DIMANCHE (Le 29).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révité avec d'autres* au moins le tiers du Rosaire, 3 fois par semaines, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — Indulgences propres au mois de Mai.

1.---INDULGENCES FIXES

10.—S. ANTONIN, Ev., C. dominicain.

A TOUS LES FIDÈLES(a), *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.* (Benoit XIII.)

(a) Cette indulgence peut être gagnée par tous les fidèles dans une église de dominicains mais les confr. du S. Rosaire seuls ont le privilège, là où il n'y a pas d'église de domin. de la gagner dans l'église de la confr.

II.---INDULGENCES MOBILES

Accordées à la CONFR. DU S. ROSAIRE aux condit. suiv. : *Vis.* 5 autels (b) dans une église ou chapelle publ. et (Stat. rom.) et *Pr.* (C. 32), aux jours suiv. :

Le 2, Lundi des Rogations : 30 ans et 30 quarant.

Le 3, Mardi “ “ 30 ans et 30 quarant.

Le 4, Mercredi “ 30 ans et 30 quarant.

Le 5, Fête de l'ASCENSION : indulg. plénière, *Cf. Cm.*
et les 5 vis. ci-dessus.

Le 15, Fête de la PENTECOTE : indulg. plénière, *Cf. Cm.*
et les 5 vis. ci-dessus.

Le 26, Fête du TRÈS SAINT SACREMENT : indulg.
plénière, *Cf. Cm.* et les 5 vis. ci-dessus.

(b) Il faut se déplacer pour distinguer ces 5 visites. Comme la plupart de nos églises ont 3 autels, on peut, après une première visite au maître-autel, visiter les trois autels en commençant par un des latéraux et en allant à la suite, puis terminer par le grand. Quand il y a 5 autels (ou plus comme à Notre-Dame de Montréal), on visite 5 autels différents. Il faut répéter les mêmes prières ou d'autres à chaque autel.

N. B.---Pour assurer la prompte distribution du “ ROSAIRE ”, nous prions instamment les abonnés---particulièrement ceux des villes---qui auraient constaté quelque inexactitude dans leur ADRESSE de bien vouloir transmettre l'adresse véritable au R. P. Administrateur.

CALENDRIER DU MOIS DE MAI

— 1910 —

CALENDRIER DOMINICAIN

(du Canada et des Etats-Unis)

CALENDRIER ROMAIN

(des provinces ecclés. de Québec,
Montréal et Ottawa.)

FÊTES		FÊTES	
S. S. Philippe et Jacques, Ap.		1 DIM.	S. S. Philippe et Jacques, Ap.
<i>Rog.</i> S. Athanase, E. D.		2 Lundi	S. Athanase, E. D. <i>Rog.</i>
<i>Rog.</i> Invention de la Ste Croix		3 Mardi	Invention de la Ste Croix, <i>Rog.</i>
<i>Rog.</i> Ste Monique, Veuve		4 Merc.	Ste Monique, veuve, <i>Rog.</i>
ASCENSION DE N. S. J.-C.		5 Jeudi	ASCENSION DE N. S. J. C.
S. Jean devant la Porte Latine		6 Vend.	S. Jean devant la Porte Latine
Oct. de Ste Catherine de Sienne		7 Sam.	S. Stanislas, E. M.
Bse Jeanne d'Arc		8 DIM.	Apparition de S. Michel
S. Grégoire de Naz. E. D.		9 Lundi	S. Grégoire de Naz. E. D.
S. Antonin, E. C. O. N.		10 Mardi	S. Antonin, E. C.
S. Stanislas, E. M.		11 Merc.	S. François de Hieronymo, C.
Octave de l'Ascension		12 Jeudi	Octave de l'Ascension
B. Albert de Berg. C. O. N.		13 Vend.	De la féerie
Vigile		14 Sam.	Vigile
PENTECOTE		15 DIM.	PENTECOTE
De l'octave		16 Lundi	De l'octave
id		17 Mardi	id
id	Quatre-Temps	18 Merc.	id
id		19 Jeudi	id
id	Quatre-Temps	20 Vend.	id
id	Quatre-Temps	21 Sam.	id
La Sainte Trinité		22 DIM.	La Sainte Trinité
B. Ls Marie de Montfort, C.O.N.		23 Lundi	De la féerie
Notre-Dame Auxiliatrice		24 Mardi	Notre-Dame Auxiliatrice.
Translation de S. Dominique		25 Merc.	S. Grégoire VII. P. C.
Le Très Saint Sacrement		26 Jeudi	Très Saint Sacrement.
De l'octave		27 Vend.	S. Bède le Vénéral, C. D.
De l'octave		28 Sam.	S. Augustin, E. C.
Dimanche dans l'Octave		29 DIM.	Dim. dans l'Octave
De l'octave		30 Lundi	De l'octave
De l'octave		31 Mardi	Ste Angèle de Merici, V.

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

PRÉDICATIONS

MONTREAL, St-Vincent de Paul, mois de Marie..	R. P. COUTURE.
“ Sacré-Cœur, Mois de Marie.....	R. P. RONDOT.
“ St-Louis de France, Mois de Marie.	R. P. BOURQUE.
“ Réuni n du Tiers-Ordre, 19.	T. R. P. COTÉ.
LEWISTON, ME., T. O. S. D.....	T. R. P. GILL.
BURKE, (N. Y).....	T. R. P. GILL.
CONSTABLE (N.-Y.).....	T. R. P. GILL.
DETROIT (Mich).....	T. R. P. GILL.
SANFORD (ME) du 15 Mai au 5 Juin.....	R. P. ROY.
ST-JEAN-BAPTISTE D'OTTAWA, 1er Mai Tiers- Ordre-hommes.....	T. R. P. BACON.
“ “ 30 avril, Tiers-Ordre dames..	T. R. P. BACON.
“ “ 4 mai, Oeuvre des tabernacles.	T. R. P. BACON.
ROCKLAND, du 4 au 6.....	R. P. DALLAIRE.
OTTAWA, 15 Mai, Tiers Ordre, section anglaise.	T. R. P. BACON.
BUCKINGHAM, le 8 Tiers-Ordre.....	T. R. P. BACON.
QUÉBEC, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, Retr. 5-14.	T. R. P. LANGLAIS.
STE ANNE LAPOCATHIÈRE, Retraite de ière Com- munion et Triduum Eucharistique, 22-29....	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
RIVIÈRE-DU LOUP ; St Frs Xavier, Triduum Eucharistique.....	R. P. THS. COUET.
QUÉBEC, St-Roch, Mois de Marie.....	R. P. R. MIVILLE.
NOTRE-DAME DE LORETTE, Triduum Eucharisti- que, 17 20 avril.....	T. R. P. É. A. LANGLAIS.
TROIS RIVIÈRES, Sœurs Dominicaines, sermon de profession, 1.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
QUÉBEC, Sœurs dominicaines, sermon de pro- fession, 29 avril.....	R. P. THS. COUET.
QUÉBEC, Ursulines, sermon de profession, 28 avril.....	R. P. THS. COUET.
POINTE-CLAIRE, Trid. Eucharistique.....	R. P. M. LAMARCHE.
S. LOUIS DE BONSECOURS, Trid. Eucharistique..	R. P. P. GRANGER.
DETROIT, MICH, Holy Rosary, du 8 au 15.....	T. R. P. GILL.